

Néerlandais III

Titulaires

Frank SCHEPPERS (Coordonnateur) et Evie TOPS

Mnémonique du cours

LANG-D400

Crédits ECTS

5 crédits

Langue(s) d'enseignement

Néerlandais

Période du cours

1e et 2e quadrimestre

Campus

Solbosch

Contenu du cours

Le cours de langue néerlandaise « LANG-D400 Néerlandais III », faisant partie intégrante du programme « Master en administration publique », a pour vocation de préparer les participants à la pratique communicative dans le contexte de la fonction publique en Belgique.

Le cours vise, plus spécifiquement, à offrir aux participants les outils permettant l'acquisition autonome des compétences pertinentes en langue néerlandaise, et ce selon leurs besoins individuels.

Dans le cadre de cette démarche, le cours est structuré autour d'un portfolio individuel et offre un programme comportant des formes de travail variées : des cours traditionnels en classe (« théorie et exercices »), des activités obligatoires (emails, présentations, discussions, essais, ... ; un « tandem linguistique »), des activités autonomes que les participants choisissent librement, et des sessions de coaching.

Objectifs (et/ou acquis d'apprentissages spécifiques)

Le cours vise à :

- > préparer les participants à la pratique communicative du néerlandais dans le contexte de la fonction publique en Belgique
- > offrir aux participants les outils permettant l'acquisition autonome des compétences pertinentes en langue néerlandaise, et ce selon leurs besoins individuels.

Les participants doivent atteindre en fin d'année le niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (et ce pour toutes les compétences pertinentes).

Pré-requis et co-requis

Connaissances et compétences pré-requises

Les participants sont censés posséder au moins des connaissances de base en néerlandais avant de commencer ce cours.

Méthodes d'enseignement et activités d'apprentissages

Le cours est structuré autour de la construction d'un portfolio individuel et offre un programme comportant des formes de travail variées :

- > des cours traditionnels en classe (« théorie et exercices »), axés sur l'acquisition de différents outils et techniques d'apprentissage
- > le portfolio individuel :
 - > activités obligatoires (emails, présentations, discussions, essais, ...)
 - > activités d'apprentissage autonomes que les participants choisissent librement, selon leurs besoins
 - > une activité « tandem »
- > sessions de coaching et de feedback autour du portfolio.

Contribution au profil d'enseignement

Le cours de langue néerlandaise « LANG-D400 Néerlandais III » fait partie intégrante du programme « Master en administration publique » et a pour vocation d'aider à préparer les participants à la pratique communicative dans le contexte de la fonction publique en Belgique.

Références, bibliographie et lectures recommandées

Tous les matériaux utilisés en classe seront publiés sur l'UV.

Support(s) de cours

Université virtuelle

Autres renseignements

Lieu(x) d'enseignement

Solbosch

Contact(s)

Coordonnateur du cours : dr Frank Scheppers

Frank.Scheppers@ulb.be

Bureau: bâtiment P3.3.116

Méthode(s) d'évaluation

Portfolio, Examen oral, Présentation orale, Travail de groupe, Travail personnel, Rapport écrit et Autre

Méthode(s) d'évaluation (complément)

L'évaluation consiste de deux blocs :

(A) un portfolio individuel (40% de la note finale)

(B) un examen oral concernant ce portfolio (60% de la note finale)

(A) le portfolio (40% de la note finale)

Le portfolio, à introduire sur l'UV, consiste en les éléments suivants :

- > une activité tandem (20% de la note finale), selon les modalités des « tandems intégrés » présentées sur le site <<https://langues.ulb.be/fr/tandems/>>
- > 5 activités obligatoires (10%), organisées dans le cadre des cours en classe, corrigées et cotées par l'enseignant, et comportant une préparation et/ou un suivi obligatoires
- > 15 activités « libres » (10%), dont 5 en Q1, que le participant choisit librement selon ses besoins personnels, mais que l'enseignant devra valider pour qu'elles soient prises en compte.

(B) l'examen oral (60%)

L'examen oral consiste dans une conversation sur le portfolio individuel du candidat :

- > 20% Q1 (au cours du mois de décembre)
- > 40% Q2 (au cours de la session de mai-juin).

NB:

- > Avoir introduit un portfolio complet et complètement validé avant le début de la session d'examens est un prérequis pour la participation à l'examen oral.
- > Pour la deuxième session : les candidats doivent avoir introduit un portfolio complet (tandem + 20 activités libres)

avant le début de la session ; l'examen oral comptera pour 60% de la note finale.

Construction de la note (en ce compris, la pondération des notes partielles)

Première session :

(A) portfolio individuel (=40% de la note finale) :

- > tandem : 20% de la note finale
- > 5 activités obligatoires : 10% de la note finale
- > 15 activités « libres », dûment validées par l'enseignant : 10% de la note finale

(B) examen oral concernant ce portfolio (=60% de la note finale) :

- > Q1 (au mois de décembre) : 20% de la note finale
- > Q2 (pendant la session) : 40% de la note finale

Deuxième session :

(A) portfolio individuel (=40% de la note finale)

- > tandem : 20% de la note finale
- > 20 activités « libres » : 20% de la note finale

(B) examen oral concernant ce portfolio (=60% de la note finale)

Langue(s) d'évaluation principale(s)

Néerlandais

Programmes

Programmes proposant ce cours à la faculté de Philosophie et Sciences sociales

MA-ADMP | Master en administration publique | finalité Spécialisée/bloc 1

